

PRESENTS : LEMMENS M., **bourgmestre** ; BRANDT M., **présidente du CPAS** ;
LECERF-ZUCCA B., HERBIET S., DEHARENG H., DEMOITIE-DE SMIDT G., **échevins** ;
EVRARD M., COP E., HENRY A., GRAULICH C., LEJEUNE I., FAGNOUL T., **conseillers** ;
JAMAIGNE P., **directeur général**.

Ordre du jour

Communications.

1. Fabrique d'Eglise de Saint-Séverin (n°339) tutelle spéciale 2019.1 – Compte 2018
2. Fabrique d'Eglise de Villers-Le-Temple (n°340) tutelle spéciale 2019.1 – Compte 2018.
3. Règlement d'ordre intérieur du conseil communal – Approbation.
4. Centrale d'achat – Adhésion au marché portant sur le prélèvement d'échantillons et essais en laboratoires pour revêtements hydrocarbonés, en béton de ciment et les matériaux s'y rapportant ainsi qu'essais routiers en général du SPW.
5. Meuse Condroz Hesbaye (M.C.H.) asbl – Désignation du représentant aux assemblées générales.
6. Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (C.E.C.P.) asbl - Désignation du représentant aux assemblées générales.
7. Enseignement fondamental (Maternel) – Année scolaire 2018/2019 - Augmentation de l'encadrement.

HUIS CLOS

1. Personnel enseignant – Nomination à titre définitif d'un instituteur primaire à temps plein.
2. Personnel enseignant – Nomination à titre définitif d'un maître de philosophie et de citoyenneté (9p/s).
3. Personnel enseignant – Nomination à titre définitif d'un maître de philosophie et de citoyenneté (6p/s).
4. Enseignement communal – Ratifications de désignations prises par le Collège communal.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20.00 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Communications.

Le conseil communal prend acte des communications suivantes données par Monsieur le Président :

- De l'arrêté du Gouvernement wallon considérant comme une calamité naturelle publique les inondations du 16 mai 2018 et délimitant son étendue géographique ;
- Du courrier de Enodia relatif à l'adhésion de notre commune au GRD RESA Intercommunale S.A. Le conseil doit se prononcer pour le 27 mai prochain. L'ensemble du dossier est disponible à l'administration communale.
- Du plan mobilité et infrastructures 2019-2024 de la Wallonie. Nandrin est concernée par les investissements suivants :
 - réhabilitation de la voirie entre Nandrin et Tinlot, aménagement cyclo-piétons compris (1.500.000€) ;
 - sécurisation entre Saint-Séverin et Petit Fraîneux, aménagement cyclo-piétons compris (750.000€) ;
 - réhabilitation du revêtement entre le rond-point Famioul et le rond-point Yernée (1.600.000€) ;
 - sécurisation entre Yernée et les Quatre-Bras, aménagement cyclo-piétons compris (750.000€) ;
 - aménagement de modes doux pour la liaison Villers-Le-Temple / Nandrin (165.000€) ;
- Le collège communal a commandé l'analyse du matériau de remplissage de type SBR des terrains synthétiques du Pery suivant le protocole établi par le SPW – Direction des Infrastructures sportives.

Ajournement des points inscrits à l'ordre du jour

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD), notamment l'article L1122-13 ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du conseil communal, notamment l'article 18 ;

Considérant qu'en vertu des dispositions décrétales précitées, la convocation du conseil communal se fait, sauf les cas d'urgence, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ;

Considérant que le délai de sept jours francs a été respecté pour l'envoi de la convocation papier ;

Considérant que le délai de sept jours francs n'a pas été respecté pour l'envoi de la convocation électronique ;

Considérant que le motif du non-respect du délai légal d'envoi de la convocation électronique pourrait être invoqué pour attaquer une décision prise par le conseil communal ;

Considérant que le conseil communal se doit de veiller à la sécurité juridique de ses décisions, notamment en matière de nomination de personnel ;

Considérant qu'il est également préférable, en l'absence des conseillers du groupe « Vivre Nandrin », de reporter l'examen des points inscrits à l'ordre du jour ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, par ces motifs ;

A l'unanimité,

DECIDE d'ajourner au prochain conseil communal l'examen de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE
(articles 75 et suivants du règlement d'ordre intérieur)

Monsieur EVRARD

Q1 Comptez-vous aménager de façon homogène l'ensemble des giratoires (anciens et nouveau) de la route du Condroz ? Le thème de la musique pourrait, par exemple, être retenu.

R1 Nous envisageons de dédicacer une enveloppe financière à l'aménagement de ces giratoires lors de la prochaine modification budgétaire.

Q2 Comptez-vous repositionner sur la place communale le buste d'Ovide Musin déplacé à l'occasion des travaux du nouveau bâtiment administratif ?

R2 Le buste a été conservé. Nous pensons désormais le placer à l'intérieur du nouveau bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20.25 heures.

POUR LE CONSEIL COMMUNAL,

Le directeur général,
Pierre JAMAIGNE.



Le bourgmestre,
Michel LEMMENS.

